



DECLARATION LIMINAIRE CAPL N°2 DU 07 JUILLET 2017

Monsieur le Président,

FORCE OUVRIERE continuera à revendiquer, avec Force et Indépendance, quelque soit le gouvernement mis en place.

Le nouveau Président de la République ne ménage pas plus les agents de notre Ministère, que le précédent.

Que ce soit en matière de démantèlement du statut général et des statuts particuliers de la Fonction Publique, ou en matière de paritarisme. Il est favorable à un recentrage progressif du dialogue social sur les questions d'intérêt collectif, plutôt que sur les questions individuelles.

De plus, il estime que les questions relatives aux demandes de mobilité des agents, doivent être davantage déconcentrées, au prétexte d'être plus en prise avec les besoins du terrain, et donc faire intervenir davantage les directeurs locaux.

Si on rajoute à tout cela, le fait que le point d'indice ne sera plus le centre de gravité de la rémunération, la part de la rémunération au mérite, réservée aux responsables sectoriels ou locaux, n'en sera que plus grande.

FO-DGFIP13 constate qu'on assiste à une véritable atomisation du statut, à une volonté de mobilité qui est en opposition avec la réalité du terrain, à laquelle il faut rajouter la rémunération au mérite. Tout ceci est inconcevable.

Dans notre département, à l'issue du mouvement du 1^{er} septembre 2017, 45 emplois resteront vacants pour les cadres B. Emplois qui ne sont pas prêts d'être comblés, si l'on tient compte de la volonté de notre Président de la République de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires et nous fait donc craindre le pire, quant à l'appel des listes complémentaires.

De plus, il y a beaucoup à dire sur les règles de gestion dans notre département. Pour rappel, **les CAP locales ont été instituées pour nous permettre de représenter et de défendre tous les agents de la DRFIP13**, et le décret 82-451 (art 39) prévoit que **« Toutes facilités doivent être données aux commissions administratives paritaires par les administrations pour leur permettre de remplir leurs attributions. En outre, communication doit leur être donnée de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission huit jours au moins avant la date de la séance. »**

Vous vous targuez Monsieur le Président, dans n'importe quelle instance d'ailleurs, d'être transparent vis à vis des agents et des partenaires sociaux.

Or, où est la transparence et l'égalité,

- quand vous diffusez sur Ulysse un projet incomplet de mouvement de mutation au 1^{er} septembre,
- quand vous ne respectez pas les règles de transmissions des pièces pour préparer les CAP locales,
- quand vous transmettez uniquement les pièces qui vous arrangent. En effet, pourquoi n'avons nous pas de vue sur les mouvements en Direction et sur les mouvements des ALD sur le département avant la CAP Locale ?

Donc permettez nous, Monsieur le Président de remettre en cause votre transparence dans ces instances.

FO-DGFIP13 exige donc, à minima,

- **que les emplois vacants soient pourvus, dès lors qu'ils sont sollicités par un agent,**
- **un appel des listes complémentaires qui permettrait d'assurer un service public de qualité,**
- **la communication des documents dans les temps réglementaires,**
- **la tenue d'une CAP Locale complète,**
- **la transparence concernant les mouvements de mutations quels qu'ils soient avec communication et possibilité de les traiter lors de la CAP prévue à cet effet.**

De plus, FO-DGFIP13 dénonce, encore une fois, le statut d'ALD.

Ce type d'affectation est devenu la variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne les vacances d'emploi dans les structures et services.

FO-DGFIP13 rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- **une affectation la plus fine possible,**
- **2 véritables mouvements par an, sur des emplois pérennes**
- **le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur.**
- **l'abandon du statut ALD.**

**Vos élus en CAPL N°2
Florence FOESSEL
Barbara GUEBOUB**

**Section locale FORCE OUVRIERE des Bouches-du-Rhône
FO - DRFiP 13 16 rue Borde
Tél : 04 91 17 92 04 / 05 Mèl : www.fo-dgfip-sd.fr/013**